



MAIRIE
DE
BUISSON
84110

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 février 2025 à 20h.
Approuvé le 10 mars 2025

Présents : Mesdames Fritsch Chantal, Malet Evelyne, Chopin Florence, Duclos-Tortel Mireille, Le Cronc Dominique, Puechlong Sylvie, Serret Christine, Messieurs Couche Marc, Lis Bernard, Puigmal Philippe

Représenté : Monsieur Rochette Vincent a donné pouvoir à Madame Fritsch Chantal,

Secrétaire de séance : Serret Christine

Le quorum est atteint (présents 10, votants 11)

L'ordre du jour :

Approbation du PV du CM du 16/12/2024

Présentation des modifications sollicitées par Mme Chopin.

Approuvé : 0 Contre, 0 Abstention, 11 Pour

1. Location de l'ancien garage communal et fixation du montant du loyer.

David Abely s'est installé dans le nouveau garage. Mme le Maire propose une visite de l'ancien garage et du nouveau garage pour les membres du conseil municipal qui le souhaitent et qui sont disponibles, le mercredi 19 février à 9h ; rendez-vous à la mairie.

Le garage rue de la Parant fait une superficie de 70 m², il y a 2 portails. L'accès se fait par une porte et l'ouverture qui est électrique se fait par l'intérieur.

Des Buissonnais recherchent des garages pour leurs véhicules, vélos, scooters ...

La location serait pour 18 mois dans un premier temps, au prix de 150€ / mois avec un forfait de 30€ / mois pour l'eau et l'électricité révisable annuellement.

Mme Christine Serret pose la question sur le stockage des chaises, tréteaux, plateaux qui sont dans la cave et de ce qui est entreposé dans la maison Girard qui pourraient être déplacés dans le garage rue de la Parant. Mme le Maire rappelle que la construction du garage était prévue pour permettre une unité de lieu pour le stockage du matériel.

Le point est reporté au prochain conseil municipal afin d'y travailler après la visite des garages.

2. Convention d'occupation du domaine public par le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV) pour l'exploitation d'une station de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Le projet de l'installation de cette borne est situé chemin de Visan au niveau du parking du garage communal.

La puissance retenue est 22 KVA. M. Bernard Lis précise que, pour cette puissance, il n'y aura pas de frais supplémentaires à la charge de la commune. L'installation et l'exploitation seront gérées par le SEV, conformément à la convention signée entre la mairie et le SEV.

M. Philippe Puigmal confirme que le réseau supportera cette installation et des gaines d'alimentation électrique ont été prévues lors des travaux du garage communal.

La convention est de 10 ans renouvelable par tacite reconduction. Le coût pour la commune est de 250 € HT par an.

Approuvé : 0 Contre, 0 Abstention, 11 Pour

3. Convention d'engagement concernant les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Approuvé : 0 Contre, 0 Abstention, 11 Pour

4. DPU (Droit de Prémption Urbain) concernant l'immeuble situé 33 rue de l'ancien Chapelier à Buisson parcelle A 0594.

Mme le Maire propose au conseil municipal de ne pas préempter.

Approuvé : 0 Contre, 0 Abstention, 11 Pour

5. DPU (Droit de Prémption Urbain) concernant l'immeuble situé 102, chemin de l'Argelier à Buisson parcelle B860 et B80.

Mme le Maire propose au conseil municipal de ne pas préempter.

Approuvé : 0 Contre, 0 Abstention, 11 Pour

6. Rectification du montant de l'autofinancement communal concernant la délibération N°83 /2024 du 16 décembre 2024.

Le montant exact de 98 048,48€ doit être précisé.

Approuvé : 0 Contre, 0 Abstention, 11 Pour

7. Choix du prestataire concernant la refonte du site internet de la mairie de Buisson.

4 demandes de devis ont été faites : 2 sociétés ont répondu (Guilbert et Symbiose). M. Bernard Lis précise que la mairie travaille déjà avec Symbiose pour l'informatique. Ce serait un contrat de location pour 5 ans (élaboration et maintenance du site). Les associations de Buisson auront un accès dédié pour pouvoir mettre à jour leurs informations. Mme Florence Chopin demande une précision dans le cas où la mairie ne serait pas satisfaite des prestations avant les 5 ans. Il faudrait payer le reste dû de la convention. Mme Florence Chopin précise qu'il y a un site existant qui pourrait être modifié, mis à jour.

Mme le Maire propose au conseil municipal le choix de la société Symbiose.

Approuvé : 0 Contre, 0 Abstention, 11 Pour

8. Questions diverses :

- M. Philippe Puigmal demande s'il est possible d'avoir un budget pour faire des plantations d'arbres au niveau des places de parking de la Tour de Guet afin qu'il y ait plus d'ombre. Accord de principe, la question est à travailler, notamment sur la ou les essences retenues : pin parasol ?
- Point sur le dossier de l'antenne de téléphonie mobile. M. Bernard Lis informe le conseil que la parcelle située dans le secteur du Jardijon et validée par le technicien, n'est pas retenue à la suite du refus d'un propriétaire d'accorder la servitude d'accès à cette parcelle. Une autre possibilité est à l'étude dans ce même secteur.

- Mme le Maire rappelle qu'il y aura un groupe de parole avec un psychologue le lundi 17 février à 18h à la mairie car la situation de Frédéric Decaunes a suscité beaucoup d'émoi et de questionnement. Cela permettra aux personnes qui le souhaitent d'échanger.
- Mme Sylvie Puechlong rappelle qu'il y a toujours la charrette entreposée chez elle. Qu'en fait-on ? Mme Florence Chopin propose de la présenter lors du prochain vide-greniers ou informer les Buissonnais qu'elle est à vendre. D'autre part, la porte de garage est toujours à vendre.

La séance est levée à 21h04



La secrétaire,


Christine SERRET